

5^e édition

**Stop les bêtises !
participez au...**

Concours de dessins

du lundi 10 février au vendredi 20 mars 2020

Thème : Coup de foudre
OUVERT À TOUTES LES ÉCOLES



Ville
d'Oullins

Règlement du concours « Coup de foudre »

Principe

Dans le cadre de la Fête de l'iris les 16 et 17 mai 2020, le Conseil municipal des enfants (CME) et l'Association philatélique oullinoise (APO) proposent un concours de dessins à tous les enfants scolarisés à Oullins en élémentaire (du CP au CM2).

La participation est gratuite, à raison d'une seule œuvre par participant.

Un seul dessin sera retenu par le jury et servira de support à la réalisation d'un timbre par l'Association philatélique oullinoise.

Propriété intellectuelle

En participant, le candidat s'engage à céder ses droits d'auteur. La Ville pourra exploiter les œuvres dans ses supports d'information municipaux (Profilmag, site internet, réseaux sociaux, affiches, brochures...) et dans le cadre des manifestations publiques organisées par la Ville n'ayant pas de caractère commercial.



Du dessin...



Lisa Delporte - Lauréate 2019



... au timbre

Modalités techniques

- Le thème du concours est celui de la Fête de l'iris 2020: « Coup de foudre ».
- Ce thème, pourra être décliné selon l'imagination et l'inspiration du participant. Toutes les créations seront acceptées, sous réserve de respecter les différentes modalités techniques.
- L'œuvre sera réalisée sur un support papier blanc ou de couleur, **format A4 impérativement**.
- Les feutres, peintures, craies, crayons de couleur et encres sont acceptés.
- Pas de relief

Déroulement du concours

● Le concours se déroulera du lundi 10 février au vendredi 20 mars 2020 inclus. Les œuvres pourront être déposées dans les lieux suivants, aux heures d'ouverture :

- à l'hôtel de ville, Accueil et Point accueil familles,
- au service Animation jeunesse - 5 place Anatole-France,
- à la Mémo - 8 rue de la République.

● Seuls les dessins accompagnés du bulletin de participation dûment rempli seront acceptés.

● Tout dessin ne respectant pas les modalités techniques sera écarté du concours.

● En fonction du nombre d'œuvres, une présélection pourra être effectuée. Cette sélection pourra être proposée sur la page Facebook de la Ville. Le jury aura lieu le 7 avril 2020.

Ses décisions (présélection et finale) seront souveraines.

● Le jury fera son choix en fonction des critères suivants :
créativité, esthétique, respect des consignes techniques.

● Le dessin lauréat et le timbre seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix, le samedi 16 mai 2020 au parc Chabrières. Tous les participants au concours seront invités personnellement par courrier ou par courriel. Un prix sera remis au lauréat du concours qui s'engage à être présent. Tous les participants recevront un cadeau. Tous les dessins seront exposés lors de la Fête de l'iris 2020, sur le stand de la Ville.



BULLETIN DE PARTICIPATION

À joindre impérativement au dessin

Candidature

Prénom Nom

École Classe

Téléphone courriel

Adresse

.....

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Prénom Nom

- certifie avoir l'autorité parentale ;
- autorise mon enfant (prénom et nom) : à participer au concours de dessins organisé par la Ville d'Oullins dans le cadre de la Fête de l'iris 2020 ;
- autorise la prise de vue et la diffusion d'images représentant mon enfant dans le cadre de ce concours (cérémonie de remise des prix). Ces images pourront être utilisées pour les supports d'information municipaux (Profilmag, site internet, réseaux sociaux, affiches, brochures...) et dans le cadre des manifestations publiques organisées par la Ville n'ayant pas de caractère commercial ;
- autorise la diffusion gratuite de son œuvre ;
- certifie avoir pris connaissance du règlement du concours, et m'engage à ce que mon enfant soit présent, dans la mesure du possible, à la cérémonie de remise des prix, le samedi 16 mai 2020 au parc Chabrières.

Fait à Oullins, le / / 2020 Signature :